

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022 Budget annexe 12403 - Lotissement

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Elaboré par l'ordonnateur, il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier. Le compte administratif 2022 composé de 2 sections (fonctionnement et investissement) a été voté le 15 mars 2023 par le conseil municipal. Il est consultable sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. La section de fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales sont de 103 951.25 € qui correspondent à la constatation des sorties de stock liées aux ventes réalisées au cours de l'année. Il s'agit d'opérations d'ordre entre sections qui se retrouvent en section d'investissement.

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'élevant à 43 333.39 € sont constituées par les ventes de terrains, 4 lots ayant été cédés cette année.

C) Résultat de fonctionnement 2022

Recettes	43 333.39 €
Dépenses	103 951.25 €
Résultat 2022	- 60 617.86 €
Déficit 2021 reporté	- 30 619.33 €
Résultat cumulé 2022	- 91 237.19 €

Le déficit reporté en section de fonctionnement de l'exercice 2021 ajouté à celui de 2022 génère un déficit de fonctionnement cumulé de 91 237.19 €.

III. La section d'investissement

A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales sont de 0.00 €.

B) Les recettes d'investissement

Les recettes totales s'élèvent à 103 951.25 € (sorties de stocks).

C) Les restes à réaliser (RAR)

Il s'agit des dépenses engagées et des recettes non encaissées pendant l'année, qui doivent être reportées sur l'exercice suivant. L'exercice 2022 n'est pas concerné.

D) Résultat d'investissement 2022

Recettes	103 951.25 €
Dépenses	0.00 €
Résultat 2022	103 951.25 €
Déficit 2021 reporté	- 220 010.25€
Résultat cumulé 2022	- 116 059.00 €

Le report du déficit d'investissement de 2021 cumulé avec l'excédent de 2022 génère donc un résultat de clôture déficitaire de 116 059 €.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 16 mars 2023

Le Premier adjoint,
Cyril MALLET